



Une souris verte

Association Une Souris Verte

Centre de Formation

163 boulevard des Etats-Unis

69008 LYON

N° de déclaration d'existence de l'organisme de formation : 82 69 05794 69

N° de Siret : 383 806 478 00079

Références de l'action :

N° de Session : 1321

CONVENTION DE FORMATION **(Articles L. 6353-1 et D. 6353-1 du code du travail)**

Entre les soussignés :

Une Souris Verte Formation, 163 boulevard des Etats-Unis 69008 LYON, représentée par Madame Françoise PIESAT agissant en qualité de Présidente de l'association Une Souris Verte ; déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 05794 69 auprès du préfet de la région Rhône Alpes

Et

Ville de Corbas, Place Charles Jocteur 69960 Corbas,

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

L'organisme **Une Souris Verte Formation** organisera l'action de formation suivante :

Intitulé : Accueillir un enfant présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme

Date : du 15-03-2023 au 16-03-2023

Durée : 14.00 heures

Lieu : Salle de formation Une Souris Verte 163 Boulevard des Etats-Unis Le Lincoln LYON 69008

Effectif formé

Une Souris Verte Formation accueillera les stagiaires suivants :

Madame PAYET Océane

Type d'actions de formation

Actions de formations relatives à l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances - Article L6313-1 du code du travail

Les objectifs pédagogiques et contenu de la formation

Détaillés dans la partie « Proposition pédagogique » de la proposition de formation qui vous a été adressée. (Cf. copie ci-joint).

Sanction de l'action

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire ayant participé à l'ensemble de la formation.

ARTICLE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, **Ville de Corbas** s'engage à acquitter la somme de **420,00 € Net**.

ARTICLE III : MODALITES DE REGLEMENT

Règlement à réception de la facture par tout moyen à votre convenance (RIB joint à la facture).

Activités de formation exonérées de TVA (Article 261-4-4^a du Code général des impôts)

Association Une Souris Verte

Tel : 04-78-60-52-59 - Mail : formation@unesourisverte.org

Centre de Formation certifié



ARTICLE IV : ASSURANCES

Les personnes qui assureront cette formation seront assurées au titre de l'assurance responsabilité civile de l'association pour les dommages causés au tiers.

ARTICLE V : MODALITES DE REPORT OU D'ANNULATION

L'organisme de formation **Une Souris Verte Formation** pourra en cas de force majeure ou pour tout événement indépendant de sa volonté ou de celle de ses collaborateurs, reporter la formation en accord avec les services bénéficiaires ;

Si le report était impossible, la formation serait annulée et les sommes éventuellement déjà versées seraient restituées par l'organisme de formation.

En cas d'annulation du fait du demandeur stipulée par écrit plus de dix jours avant la formation prévue, seule l'intégralité des sommes déjà engagées par l'organisme de formation serait due.

En revanche pour toute annulation ou report entre 1 et 9 jours avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation ; sauf cas de force majeure justifié (arrêt maladie, grève des transports...). Dans le cas d'un report, ces 50% tiendront lieu d'acompte pour la session suivante.

Toute annulation effectuée la veille ou le jour même de la formation entraînera le règlement de la totalité de la session, sauf cas de force majeure justifié (arrêt maladie, grève des transports, confinement strict...).

ARTICLE VI : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par **Ville de Corbas** pour une durée de 1 an. Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation de l'année 2023.

Fait en deux exemplaires, à LYON le 01-03-2023

Pour **Une Souris Verte Formation**
Françoise PIESSAT, Présidente

Pour **Ville de Corbas**
Nom et qualité du signataire

P.O. Judicaëlle BRIOIR, Directrice

Signature et cachet :

Une souris verte ...
Association Loi 1901
163 Bd des Etats-Unis
69000 LYON
Tél : 04 78 60 52 59